

Maisons-Alfort, le 30 septembre 2002

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au projet d'arrêté relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 15 juillet 2002 d'une demande d'avis relatif au projet d'arrêté relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires. Ce projet d'arrêté vise à transposer les dispositions de la directive 2002/72/CE.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Matériaux au contact des denrées alimentaires », l'Afssa émet un avis favorable sur le projet d'arrêté soumis.

Elle formule toutefois les commentaires suivants :

- A la page 3, article 4. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne s'applique qu'aux limites de migration spécifique (LMS) dans le simulant D, et non aux autres types de restriction, aux QMS (quantité maximale de substance résiduelle par unité de surface) par exemple. Pourtant, la restriction et/ou spécification de l'additif 46720 porte sur une QMS et non une LMS.
- A la page 3, article 8, premier alinéa. Il conviendrait de citer la directive 97/48/CE.
- A la page 6 et 7, point 8. Les définitions devraient être complétées de leurs unités usuelles respectives, ce qui n'est le cas, actuellement, que pour la QMS et QMS(T).
- A la page 11, molécule n° 16570. L'éther diphenylique n'a pas de diisocyanate correspondant, dire plutôt 4,4'-diisocyanatodiphényl éther.  
Cette remarque est valable pour les molécules suivantes : page 11 : molécules n° 16600 et 16630 ; page 12, molécule n° 22420 ; page 16 : molécules n° 25210, 25240 et 25270.
- A la page 11, concernant les molécules n° 15370, 15400 et 22331. La substance 22331 est un mélange des deux autres composés 15370 (40 % p/p) et 15400 (60 % p/p). Leur QMS respective est identique et fixée à 5 mg/6 dm<sup>2</sup>. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs de ces 3 composés seraient présents simultanément, il serait judicieux de remplacer « QMS » par « QM(T) ».

**Martin HIRSCH**